



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E108117

VALABLE JUSQU'AU 28/10/2024

ÉDITÉ LE 23/08/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/2005

Forme juridique : SARL

Capital : 30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC POITIERS 2005B00381

Siret : 483 207 007 00061

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 5406462

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000005052787504

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000005052787504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : PARTENAIRE HABITAT

18 RUE ROLAND GARROS

ZI NORD

86100 CHATELLERAULT

Téléphone : 05 49 19 11 29

Fax : 05 49 19 11 30

Portable :

Site Internet : www.partenaire-habitat.fr

E-mail : julien.amant@partenaire-habitat.fr

Responsabilité légale :

VILLE ALEXIS CO-GÉRANT / AUDINOT CHRISTIAN CO-GÉRANT

Effectif moyen : 37

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure à 36 kVA	06/04/2023
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	20/10/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	20/10/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	20/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	18/03/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	06/04/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGOULEME
91 BOULEVARD DE BRETAGNE
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.